



# PRANGINS INFO

JOURNAL DES AUTORITÉS

## ÉDITORIAL

De nos jours, l'information s'écrit dans l'immédiateté, un simple produit de consommation. Déconcertant pour les uns, jubilatoire pour les autres. Toujours est-il que face aux autoroutes de la communication, les collectivités publiques se doivent également d'informer la population. Depuis des années, la Municipalité de Prangins a opté pour deux supports principaux, un site internet et un journal papier. Elle entend poursuivre dans cette voie.

Reste que l'exercice est difficile. Le temps de la société civile et le temps politique ne se conjuguent pas sur le même rythme. Pour réduire cette dissonance qui tend à des incompréhensions, proposer une information plus traditionnelle, ancrée dans une réalité sociétale constitue un préalable important. La nouvelle formule du journal des autorités communales, *Prangins Info*, souhaite répondre à cette aspiration afin de pérenniser le travail déjà accompli et exprimer le sens d'une action politique.

Nous vivons une démocratie d'expertise qui s'inscrit dans une logique normative, *Prangins Info* est un moyen de donner une tonalité différente à la vie politique de notre commune. Il s'agit, en particulier, de décliner les projets que les autorités souhaitent mener à bien, présenter les services à la population, relater les travaux du Conseil communal et apporter des infos pratiques.

La croissance démographique que connaît notre région engendre une mutation sociale sans précédent. Il en résulte que les politiques communales sont souvent aux antipodes des préoccupations du plus grand nombre. Les publications municipales contribuent à réduire ce contraste. *Prangins Info* s'insère parfaitement dans cette démarche.

Enfin, en juin prochain, la *Gazette de Prangins* devrait être distribuée dans les boîtes aux lettres, consacrant ainsi une conjugaison équilibrée entre informations émanant des autorités et de la société civile.

**La Municipalité**

Mai 2013





## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: PRANGINS EST UNE COMMUNE VERTE !

Le mitage du territoire: un chaud débat diront certains, un débat émotionnel, certes, parce qu'il touche à la propriété privée mais aussi à ce que les habitants de ce pays ont en commun: un attachement indéfectible au paysage. Des règles plus strictes pour protéger celui-ci ? Le débat a eu lieu ! Même si les constats sont immuables (on n'efface pas les erreurs du passé), cet échauffement a mis en évidence les besoins des «consommateurs de paysages» que nous sommes tous. Ainsi, au motif du plaisir des yeux, de loisirs exercés dans de vastes espaces, de grandes bouffées d'air pur et dans l'objectif du maintien des traditions rurales, le concept de la ville compacte a été partagé à l'échelle du peuple. Et, conséquence parmi d'autres, la certitude du «je suis chez moi je fais ce que je veux» a été ébranlée.

### Entre campagne et urbanisation, qu'en est-il de notre commune ?

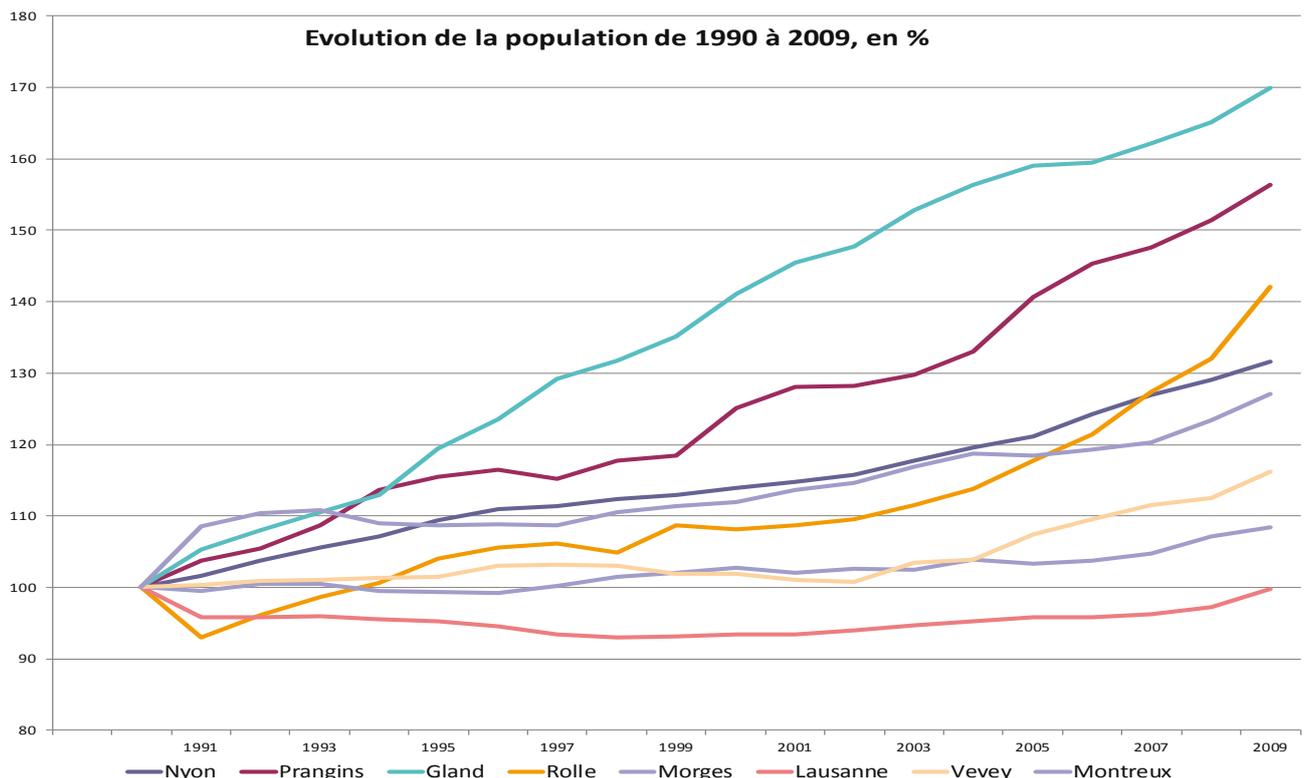
Dans le plan directeur de Prangins, adopté en 2012 par le Conseil communal, nous abordons une dimension du territoire communal qui nous semble particulièrement importante: un portrait sensible relatif aux qualités historiques et paysagères, ainsi qu'à certaines «matérialités» comme la texture d'un mur ancien, la couleur de la prairie, ou les effets de lumière et de réflexion du lac, même si ces dernières perceptions sont difficiles à traduire dans un document. Au chapitre des intentions paysagères, il est entre autres

proposé d'affirmer clairement les caractéristiques du paysage existant, de préserver et de valoriser la zone agricole et d'établir une distinction claire avec la zone bâtie.

Lorsque l'on examine les cartes historiques de notre commune, le constat est clair: nombre de cours d'eau, masses boisées, vergers et vignes qui colonisaient une grande partie de l'espace rural ont disparu. Sous la pression démographique, Prangins ne fait pas exception à la règle. Ainsi, en 1950, la commune comptait 858\* habitants. Durant «les trente glorieuses», la population a presque doublé passant à 1466\* habitants en 1970. Entre 1970 et 2000 la croissance a été constante. Début 2011 les habitants étaient au nombre de 3918\*\* pour 3948\*\* début 2013. Passera-t-on la barre des 4000 habitants en 2013 ? Peut-être... Cependant les perspectives de développement actuelles sont liées aux terrains constructibles non bâtis qui se font de plus en plus rares à Prangins.

Il est à relever que les surfaces agricoles utiles représentent, aujourd'hui encore, près de 60% du territoire pranginois. On peut donc considérer que la relation ville-campagne est très présente et perceptible, d'autant plus si l'on ajoute à ce chiffre les 88 hectares de surfaces boisées.

Ce pourcentage tendra cependant à s'infléchir ces prochaines années.





En effet, la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle de la région vise à restreindre le mitage en développant l'agglomération Eysins-Nyon-Prangins, avec, deux objectifs prioritaires:

- remplir les aires urbanisées existantes, là où les infrastructures existent déjà (nord de Prangins notamment),
- entretenir des relations étroites avec l'existant et tenir compte des qualités paysagères.

Ces mesures d'aménagement sauvent du mitage ce qui est appelé dans le jargon des aménagistes «les grandes échappées paysagères» telles l'espace qui sépare Prangins à Gland/Vich ou Prangins à Duillier/Coinsins, par exemple. La planification de notre région qui découle de la planification cantonale est donc déjà établie dans l'esprit de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) telle que présentée par le Conseil fédéral.

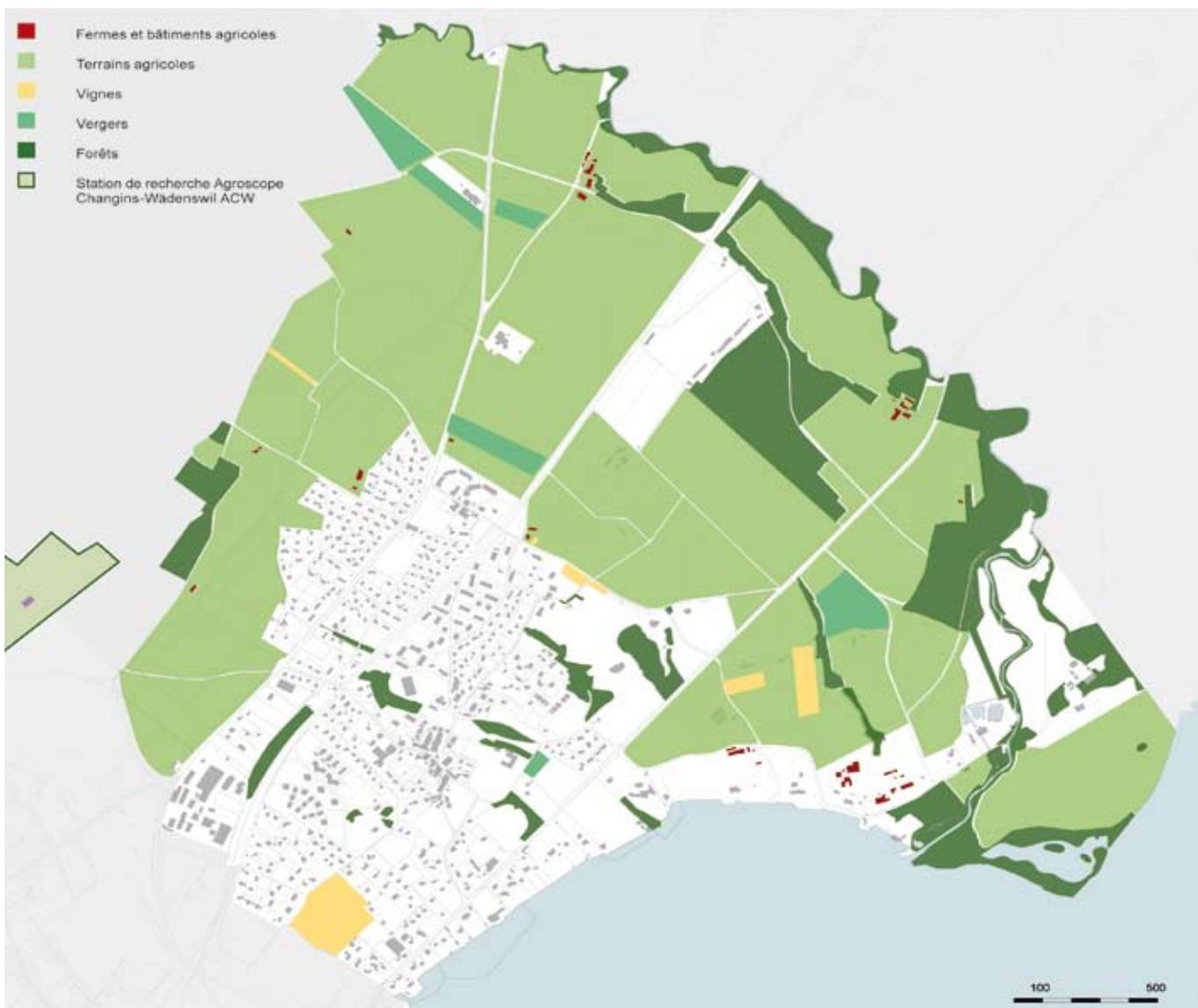
**Prangins, commune verte?** Oui, nous sommes privilégiés: à l'intérieur des zones bâties comme dans les espaces qui envi-

ronnent le village, la végétation est très présente et diversifiée. Ceci est dû, en partie, à l'évolution de la mission traditionnelle de l'agriculture qui, depuis la réforme de la politique agricole (1996) comprend également l'entretien du paysage rural et la conservation des ressources naturelles. Une bonne gestion forestière et le travail de nos agriculteurs, véritables «jardiniers du paysage», favorisent donc les rêves de nature, de défoulement et de bien être de citoyens en quête de liberté. Pour que ce tableau soit parfait, pour que les rêves des uns ne deviennent pas le cauchemar des autres, l'usage des espaces paysagers - sentiers forestiers et bordure de champs cultivés, notamment - doit se faire dans le respect des règles établies. Une autre manière d'exprimer son attachement au paysage!

**Martine Baud**  
**Municipale**

*\*statistiques fédérales*

*\*\*bureau du contrôle des habitants*



Etat actuel, répartition entre campagne et urbanisation (source: Plan Directeur Communal de Prangins)



## BRÈVES

### LES PATROUILLEURS RECRUTENT

Pour compléter notre équipe actuelle, nous sommes à la recherche de patrouilleurs pour assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. Si cette activité vous intéresse et que vous avez quelques heures à consacrer à cette tâche, **nous vous invitons à vous inscrire auprès de la police municipale**. Cette fonction est rémunérée à CHF 23.-/heure. Pour tout complément d'informations, vous pouvez nous contacter au 022/994.31.19



### FÊTE DES VOISINS

A vos agendas! Cette année, **la traditionnelle fête des voisins se déroulera vendredi 31 mai 2013**. Vous pouvez sans autre retirer le matériel nécessaire (affiches, invitations, ballons, tee-shirts) au Greffe Municipal dès le 1er mai 2013.

### TROISIÈME CARTE JOURNALIÈRE CFF

Pour votre information, une **3<sup>ème</sup> carte journalière CFF** est mise, dès à présent, à votre disposition au Greffe Municipal – 022/994.31.13

### MÉDAILLES CHIENS

Nous vous rappelons que les médailles 2013 pour vos compagnons à 4 pattes sont disponibles **depuis le 3 janvier 2013 au Contrôle des habitants**. Nous invitons donc toutes les personnes qui n'auraient pas encore leur médaille à passer dès que possible à nos guichets.

## CONTRÔLE DES HABITANTS & POLICE DES ÉTRANGERS

Service méconnu, mais au combien important, le bureau du Contrôle des habitants est de plus en plus fréquemment appelé Office de la population parce qu'il gère simultanément toute la matière de police des étrangers et souvent encore bien d'autres tâches aussi diverses que variées. Ce dernier a donc un rôle prépondérant au sein d'une commune.



Afin que les autorités et les administrations publiques puissent remplir leurs tâches, elles ont besoin de pouvoir localiser leurs administrés. Et c'est bien là un des rôles du Contrôle des habitants. En effet, il est la base de données de la commune, dont il convient d'assurer un suivi et une mise à jour constante. **Pour ce faire, le service du Contrôle des habitants a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresses au sein de la commune, ainsi que toutes les situations qui touchent le citoyen au cours de sa vie, mariage, naissance, divorce, veuvage, naturalisation, etc.** Le Contrôle des habitants est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH).

**La police des étrangers délivre, quant à elle, les autorisations de séjour et travail aux personnes étrangères qui désirent s'installer, vivre et/ou travailler en Suisse.** Quand on sait qu'il y a près de 1'200 personnes étrangères dans notre commune (pour un nombre total d'un peu moins de 4'000 habitants), on réalise aisément l'ampleur de la tâche. Et c'est main

dans la main avec le Service de la Population à Lausanne (autorité cantonale) que ce bureau collabore au quotidien dans cette tâche aussi ardue que complexe et en perpétuelle évolution. Il n'est en effet pas question de rester figé sur des lois, mais d'évoluer parallèlement à une

matière en constante mutation, à l'image de notre société. Vitrine de la commune, le Contrôle des habitants est la première escale du nouveau citoyen qui arrive et la dernière de celui qui la quitte.

**Des horaires particulièrement attrayants ont été pensés pour y faciliter l'accès pour tous les Pranginois avec notamment une «nocturne» le mardi soir jusqu'à 19h00 et une «matinale» le vendredi matin, dès 7h00.**

**Violeta Seematter  
Municipale**



### Traitement des demandes de permis de construire

**Rappel:** aucun travail de construction ou de démolition en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 LATC).

Que ce soit un immeuble, une piscine, un garage, une cabane de jardin, un couvert ou autre projet, la Municipalité peut, en se basant sur les différents articles en vigueur de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, définir la procédure appropriée (enquête publique de 30 jours, dispense d'enquête avec affichage de 10 jours ou simple autorisation municipale).

Si le processus peut paraître long et compliqué à certains propriétaires, il faut savoir que le cheminement d'un dossier implique plusieurs instances et exige des documents précis et complets:

Tout d'abord, une fois le dossier reçu à la Commune, celui-ci sera adressé automatiquement au Service technique intercommunal (STI), à Gland, pour vérification et rapport à la Municipalité (le STI est mandaté par pratiquement toutes les communes du district afin de contrôler et suivre «techniquement» les différentes demandes de permis de construire. Il établit également le relais avec la Centrale cantonale des autorisations en matière d'autorisation de construire - CAMAC).

Dès réception de ce rapport, la Municipalité prend les mesures nécessaires (demande de renseignements ou de plans complémentaires, affichage au pilier public, etc.). A ce sujet, il est à noter que, bien souvent, il manque certains documents, par exemple, notamment, le diagnostic amiante qui est obligatoire pour les bâtiments construits

avant 1991. Les architectes mandatés présentent également fréquemment des dossiers incomplets.

Dès la fin de la consultation publique (enquête publique de 30 jours avec parution d'une annonce dans la Feuille des avis officiels et le journal local ou affichage de 10 jours au pilier public pour une dispense d'enquête, selon la procédure choisie), la Municipalité se prononce formellement au sujet de l'attribution du permis de construire.

Le dossier est retourné au STI pour élaboration du permis de construire. Ce document est ensuite renvoyé à la Commune pour signatures de la Municipalité et établissement de la facture y relative par la Bourse communale. Dès réception du paiement correspondant, le permis est adressé au propriétaire ou à l'architecte qui peut dès lors débiter ses travaux.

Bien entendu, en cas d'opposition lors d'une enquête publique, tout le processus sera retardé.

Bien que le délai de réponse pour traiter une demande de permis de construire soit, selon la loi (art. 114 LATC), de 40 jours (pour autant que le dossier soit complet), la Municipalité et les collaborateurs concernés ont pour objectif de traiter chaque dossier aussi rapidement que possible tout en respectant la procédure légale.

Au vu de ces différentes phases et selon la charge de travail de chacun des intervenants, ainsi que du calendrier des séances de Municipalité, il est ainsi normal que même de «petits» dossiers prennent du temps avant d'aboutir.

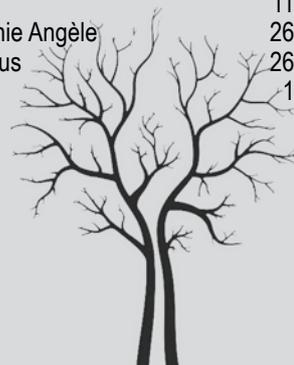
**Danielle Rosset**  
**Administration**  
**Service de l'urbanisme et police des constructions**

## CARNETS EN COULEUR

WOODFORD Naeem Louis	07 septembre 2012
WIDER Damjan	09 septembre 2012
CARVOEIRAS RUAS Daniel	13 septembre 2012
ZANON Gaia Emel	18 septembre 2012
JOLIAT Julie Camille	09 octobre 2012
HAIGH Angus James	11 octobre 2012
CARLOS OLIVEIRA Thomas	14 octobre 2012
BOVY Leo	14 octobre 2012
RIZZOTTO Loris	16 octobre 2012
BICKEL Emma	19 octobre 2012
ANDRE Jacques Léon	19 octobre 2012
RIVIER Quentin Robert	29 octobre 2012
DONDLINGER Matthew Maximilian	03 novembre 2012
BRYAND Mara Till	24 novembre 2012
SLAYTOR Henry Dexter	29 novembre 2012
CORNATON Stella	11 décembre 2012
DEVILLE Eloïse	15 décembre 2012
TISON Lucien Octave Célestin	26 décembre 2012
CHEVALLAZ Jules Constant Goran	14 janvier 2013
URSCHLER Aline Mia	12 février 2013



HOCHREUTINER Didier François Georges	27 novembre 2012
SCHMID Alice Fernande	12 décembre 2012
TSCHUMY Jacqueline Charlotte Madeleine	21 décembre 2012
BOTTIN Marguerite Louisa	28 décembre 2012
STUDER Meinrad Hans	20 janvier 2013
ROGIVUE Gladys Olga	31 janvier 2013
LOSEY René Fernand	8 février 2013
CORNELIS Peter Aarnout	11 février 2013
GUILLOUD Eveline Eugénie Angèle	26 février 2013
GRANVAUX Charles Marius	26 février 2013
BOVY Hélène	12 mars 2013



# LA VIE À PRANGINS



## PASSÉ, PRÉSENT

### 1656 - la vieille borne est toujours là

Aujourd'hui, nous abandonnons les rayonnages d'archives pour une petite balade printannière. En partant du quartier de Pelard, près de la Tour d'eau, un chemin goudronné puis herbeux nous mène en direction du Jura vers le village de Duillier.



Une grosse pierre de granit se cache dans les hautes herbes, au bord du chemin. Elle n'a pas de forme particulière. Et pourtant, en nous penchant, nous pouvons lire d'anciennes lettres gravées:

D'un côté

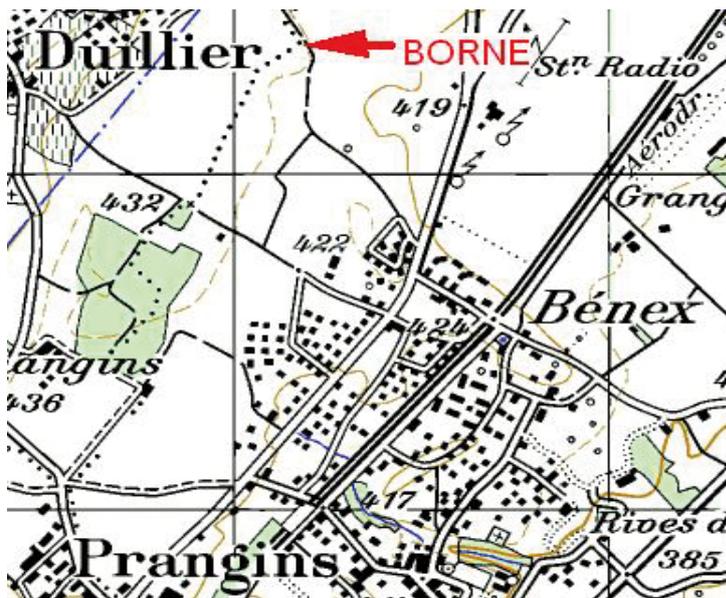
PRAN  
GIN  
1656

De l'autre

DUIL  
LIER  
1655

Donc, depuis près de 350 ans, cette pierre marque la limite entre les 2 communes. Elle a quelque peu été usée par des générations de socs de charrues, mais elle a toujours valeur légale. Sa position est indiquée sur l'extrait de la carte nationale: coordonnées: 508180/140415

Jean-Pierre Humm  
Archiviste



## MICHEL GROUX, UN ARPENTEUR QUI CHANGE DE RIVE

L'homme est serein, comme un marin au long cours qui rentre d'un tour du monde de près de 27 ans. A la barre du port des Abériaux depuis 1986, Michel Groux a décidé de prendre sa retraite. En charge du port et de la STEP pour la commune de Prangins, il a connu moult péripéties dans sa fonction de garde-port. *Un jour, un chamois a sauté dans le lac depuis une estacade, je l'ai rattrapé avec mon bateau avant de le ramener sur la terre ferme,* raconte-il avec un large sourire. Avant d'être le «boss» du port, Michel Groux était chauffeur poids lourds. *En vérité, mon boulot de garde-port était un retour aux sources, mon père était pêcheur professionnel.*

*Le métier a bien évolué, de 200 places au port il y a 30 ans, nous en comptons près de 400 aujourd'hui. Pour faire ce boulot, savoir faire les nœuds marins est secondaire, il faut être psychologue et apprécier de parler aux gens.* Michel Groux aime narrer le lac. *Le Léman est une respiration pour moi, un lieu incroyable. La faune y est très riche, le port regorge de gibier d'eau, bien plus qu'il y a quelques années.*

Il n'y a pas de nostalgie dans ses propos, bien au contraire, le sentiment d'avoir apporté sa conception du travail de garde-port avec passion et compétence.

Dans quelques jours, sa vie va changer, *je me réjouis de prendre plus de temps pour moi,* conclut-il.

Michel Groux aura arpenté le bitume des routes européennes avant de laisser un large sillage sur les eaux du Léman. Un grand merci pour son travail au sein de notre commune au service de tous, bonne route à lui et à son épouse.

Cyrille Perret  
Municipal



Michel Groux au port des Abériaux



### Chères citoyennes, Chers citoyens de la commune de Prangins,

Comme la plupart d'entre vous le sait, la Gazette de Prangins Hiver 2012 avec les dernières brèves du Conseil communal de décembre 2012 n'a pas été distribuée, sur décision de la Municipalité. Entre-temps, les préavis traités lors des séances du Conseil du 3 octobre et du 8 novembre sont publiés sur le site internet de la Commune et peuvent y être consultés.

### Lors de la séance du 11 décembre 2012, 2 préavis ont été traités:

**Préavis 21/12: Demande de crédit de CHF 865'000.- pour l'aménagement du giratoire «Les Murettes» et des carrefours «Etraz/Gland» et «Gland/Aérodrome».** Ce préavis a provoqué un débat riche en arguments en raison des nombreux accidents de circulation qui se sont produits au cours des dernières années dans cette zone. Finalement, le Conseil a amendé ce préavis en supprimant le montant de CHF 125'000.- destiné à l'aménagement du carrefour «Etraz/Gland», ces travaux pouvant être éventuellement envisagés après les transformations des 2 autres carrefours mentionnés dans le préavis. **Par 37 oui, 4 non et 1 abstention, l'amendement a été accepté. Le préavis 21/12, tel qu'amendé a été accepté à l'unanimité.**

**Préavis 26/12: Budget communal 2013.** Le préavis du Budget 2013 a fait l'objet de 7 amendements qui après les votes respectifs donne comme résultat: un excédent de charges de CHF 419'160.- L'autofinancement pour l'année 2013, présente un montant de CHF 119'040.-

**Les détails du Budget communal 2013 tel qu'amendé peuvent être téléchargés du site de la commune, sous l'onglet «Information»**

### Les résultats du scrutin du 3 mars 2013 pour la commune de Prangins ont été:

- Objet 1: **Politique familiale:** suffrages: Oui 886 - Non: 252  
Taux de participation: 53,94 %
- Objet 2: **Rémunérations abusives:** Oui 704 - Non: 442  
Taux de participation: 54,03 %
- Objet 3: **Aménagement du territoire:** Oui 666 - Non: 463  
Taux de participation : 53,94 %

**Séance du Conseil du 7 mars 2013.** En remplacement de M. Timothée Carrel démissionnaire du Conseil, a été assermenté **M. Christian Baumgartner**, premier viennent ensuite élu. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et une activité intense au sein du Conseil.

### Ensuite, les 5 objets suivants ont été traités, comme suit:

**Préavis 29/13: Demande d'un crédit de CHF 2'965'000.- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du Bâtiment du Collège de La Combe-Les Places.** La mise en place du concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire HarmoS et la construction d'un nouveau bâtiment pour une école enfantine/Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur le site des Morettes impliquent une réaffectation et une réorganisation des locaux scolaires du site de La Combe-Les Places. Les travaux comprennent principalement un assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment permettant de réduire

sa consommation énergétique et les émissions de CO2. Divers travaux d'améliorations extérieures et intérieures sont également prévus. **Le préavis 29/13 a été accepté par 50 oui et 2 abstentions.**

**Préavis 24/12: Réponse à la motion de M. Henri Haymoz, intitulée «selon les articles N° 19, 20 et 21 du Règlement de police, il est interdit de faire du bruit sans nécessité et de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'emploi d'instruments et d'appareils sonores».** Les bases légales actuelles n'étant pas suffisantes, le règlement de police doit être modifié en conséquence. La réponse de la Municipalité à la motion présentée étant acceptée. **Le préavis 24/12 a été accepté par 28 oui, 1 non et 23 abstentions.**

**Rapport de la commission chargée d'étudier le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Yvan Bucciol intitulé «la politique en matière des déchets».** La commission conclue son rapport qu'avec les compléments apportés par la Municipalité, la réponse au postulat Bucciol peut être jugée satisfaisante. **Le Conseil a pris acte de ce rapport par 20 oui et 12 abstentions.**

**Préavis 27/12: Transformation de l'Auberge communale – Demande d'un crédit total de CHF 213'000.- pour des dépenses complémentaires.** La commission déplore que la Municipalité ne soit pas venue devant le Conseil avec une demande de crédit dans ce but en temps voulu, mais entretemps, l'aménagement des chambres a été fait pour répondre aux impératifs de la catégorisation de l'Auberge-Hôtel. **Le préavis 27/12 a été accepté par 24 oui, 14 non et 13 abstentions.**

**Préavis 28/13: Augmentation du capital-actions de la SADEC SA par l'achat de 560 actions à CHF 100.- lui permettant l'acquisition d'actions TRIDEL SA.** La SADEC SA remplit les tâches que les communes membres lui délèguent en matière de gestion des déchets, pour le périmètre de «La Côte» (60 communes). Dès 2013, suite à un accord intercantonal (VD-GE) l'unité d'incinération des ordures ménagères de Tridel SA à Lausanne devra incinérer les 2/3 des ordures produites. L'augmentation de notre capital-actions SADEC SA permettra à cette dernière d'entrer dans le capital-actions de Tridel SA et de bénéficier de tarifs préférentiels. **Après révision du mode de calcul, le préavis a été amendé et accepté par 50 oui et 2 abstentions.**

En fin de séance, 2 interpellations concernant la non distribution de la Gazette de Prangins Hiver 2012 ont été déposées par des membres du Conseil. La Municipalité devra répondre à ces interpellations au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil.

Avec le printemps, je vous souhaite à toutes et à tous, de merveilleux jours pour en profiter pleinement.

**Marc-Alain von Büren**  
**Président du Conseil communal**  
conseil@prangins.ch





## LES FUSIONS COMMUNALES

### L'Intercommunalité... un remède aux fusions!

Si l'entité politique de Prangins date de 1681, c'est au siècle précédent, en 1557, que les trois hameaux de Promenthoux, Bénex et Prangins décidèrent de fusionner pour établir les frontières communales que nous connaissons aujourd'hui. Cet amalgame volontaire, symbolisé dans nos armoiries par les trois mains jointes, n'a pas attendu la politique incitative de fusions des communes, introduite par le canton de Vaud en 2006, pour jouer un rôle pionnier en la matière. Certes, les préoccupations du XVI<sup>e</sup> siècle répondaient plus à des aspects ruraux, comme avoir le droit de laisser brouter les bêtes sur les terres voisines, qu'à des grands projets de sociétés et autres visions politiques et économiques.

Aujourd'hui, la thématique des fusions qui dans tous les cas devrait résulter d'un choix libre de la population, est souvent évoquée en terre vaudoise au niveau des pouvoirs publics. Au-delà des aspects liés aux capacités financières de certaines

communes, aux économies d'échelle, aux transferts de compétences qui pourraient justifier d'éventuels regroupements, la réflexion doit également intégrer des paramètres sociétaux, identitaires et historiques. **Oculter cette approche serait un déni du besoin d'attachement et de repères que nous avons particulièrement besoin en ces temps de mondialisation.**

Consciente cependant que les frontières communales n'ont souvent plus de sens, notamment en matière de sécurité, de mobilité, de scolarité, d'environnement, d'aménagement du territoire ou de transports, notre commune s'est engagée sur la voie de l'intercommunalité. Cette option a le mérite de ne pas signifier le déclin de l'institution communale, d'éviter une refonte de la carte territoriale et de rassembler des moyens dispersés, en les structurant. Elle a surtout l'avantage de préserver «le sentiment identitaire» qui se manifeste au niveau de l'individu, par référence à un lieu de vie, auquel il se sent particulièrement attaché.

François Bryand  
Syndic



*Aujourd'hui,  
la thématique  
des fusions  
devrait résulter  
d'un choix libre  
de la population.*

## IMPRESSUM

Editeur: Municipalité de Prangins, La Place, C.P. 48, 1197 Prangins

Responsable: Cyrille Perret    Coordination: Daniel Kistler    Contact: greffe@prangins.ch

Graphisme: Frédérique Guenin, 1269 Bassins

Impression: Imprimerie Contact, Rte de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur